

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5700

Société : RDM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAFSA

Faouze Echraf

Date de naissance : 08-01-58

Adresse : 12 Rue des Hirondelles - Q. Rœmi - Maroc

Tél. : 0661 07 10 80

Total des frais engagés :

1090,70

Dhs

Cadre réservé au Médecin



Date de consultation : 12/02/24

Nom et prénom du malade : Hafsa ZINETTE-Echraf Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : diabète + HTA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

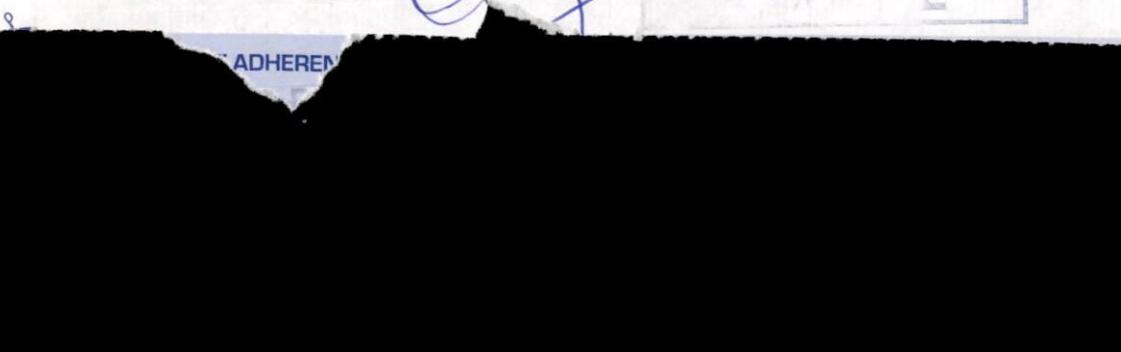
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casablanca

Le : 20/02/2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/21/24	Ca	300 DH		DR ERKADELLA Endocrinologue Diabetologue 737, Angle Boulevard Youssef et Rue Bourd Résidence MVR MAR 1er étage N°3 - Casablanca. Tel : 05 22 26 52 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie ICS Alouane 5, Rue Jdid Elidine Soryou Casablanca	12/21/24	T- 790.70

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dentraîte, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Zineb ERRAJRAJI

Spécialiste en Endocrinologie

Diabétologie et Maladies Métaboliques

Obésité - Cholesterol



43,30

والعدد

السمنة - الكوليسترونول

12/2/24

mg Harar ZINNE - Echaraf

Twilicity 15 (aide
au suivi de la glycémie)

BECIDOUZE® 20 dragées
PPV 35DH10 EXP 06/2026
LOT 2D003 5

6 118001 041084
Jardiance 25 mg
(Empagliflozine)
30 Comprimés pelliculés
BOTTU S.A.

PPV : 479 DH 00

Jardiance 25

47

ADO 19

43,5

19 x 21 11

73,40

Simvastat 40

73,4

Mme ALLOUCHE
Pharmacie Le Nid des
5, Rue Jalal Eddine Sayouti
Boulevard Alkimiya Casablanca

1/2

Maphar
Bd Alkimiya N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH

a N° 6, QI.
oussi, Casablanca
SE 100 000 UI/2 ml
V

0 DH
185

Maphar
Bd Alkimiya N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casabla
UVEDOSE 100 000
SOL BUV
P.P.V : 19,50 D

6 118001 185030 001 1850

19,50 DH

er de préférence

81,70 DH
Lot:L22119
Per:04-2025

Tel: 05 22 26 52 11

Triumyzy 18

DR. ERRAJRAJI
Résidence Miramar N° 3, 1er Etage
737, Angle Bd Moulay Youssef rue Boukraa, Casablanca - Tél.: 05 22 26 52 11

شارع مولاي يوسف، رنقة بوكرا، إقامة مرمارة رقم 3 الطابق الأول - الدار البيضاء 737

737, Angle Bd Moulay Youssef rue Boukraa, Résidence Miramar N° 3, 1er Etage

Casablanca - Tél.: 05 22 26 52 11